

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE LA BERNERIE-EN-RETZ (44760)
CONSEIL MUNICIPAL N° 3 du MECREDI 20 MARS 2024
COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers :

- En exercice	23
- Présents	14
- Représentés	3
- Absents :	6
- Votants	17

L'an deux mille vingt-quatre, vingt mars, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Étaient présents :

Jacques PRIEUR, Sylvie IMBERT, Gilles LAURENT, Patricia CARRARA, Marie-Françoise DION, Reynald EPIÉ, Jean-Yves LAIGLE, Catherine LEROY, Pascale BARDOU, Isabelle MONNIER, Roland BATAILLE, Mylène FAJFER, Alain GUILLON, Claude TILLY.

Étaient représentés :

Laurence BRETON donne pouvoir à Jacques PRIEUR, Muriel SALEMBIER donne pouvoir à Reynald EPIE, Eric SCHMITLIN donne pouvoir à Alain GUILLON.

Étaient absents : Arnaud BECHENNEC, Julie PIERRE, Alexandre LITAUD, Antoine CHIFFOLEAU, Dominique DUPAU, Eloïse BOUTIN.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Marie-Françoise DION est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal réuni le 16 février 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande de modifier l'ordre du jour :

- En rajoutant une question relative à la prorogation des délais de signature de la promesse de vente de la partie sud du parking Wilson, à la société LEXHAM (avenant n°2).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à mains levées et par 17 voix pour

- APPROUVE la modification apportée à l'ordre du jour.

RESSOURCES HUMAINES

A 19 h 10, Eloïse BOUTIN rejoint le quorum.

Nombre de conseillers :

- En exercice	23
- Présents	15
- Représentés	3
- Absents :	5
- Votants	18

Étaient présents :

Jacques PRIEUR, Sylvie IMBERT, Gilles LAURENT, Patricia CARRARA, Marie-Françoise DION, Reynald EPIÉ, Jean-Yves LAIGLE, Catherine LEROY, Pascale BARDOU, Isabelle MONNIER, Roland BATAILLE, Mylène FAJFER, Alain GUILLON, Claude TILLY, Eloïse BOUTIN.

Étaient représentés :

Laurence BRETON donne pouvoir à Jacques PRIEUR, Muriel SALEMBIER donne pouvoir à Reynald EPIE, Eric SCHMITLIN donne pouvoir à Alain GUILLON.

Étaient absents : Arnaud BECHENNEC, Julie PIERRE, Alexandre LITAUD, Antoine CHIFFOLEAU, Dominique DUPAU.

1/ PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le conseil d'administration du Centre de Gestion de Loire-Atlantique, par délibération du 19 décembre 2023, a autorisé la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur.

Monsieur le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de Gestion de Loire-Atlantique afin de mener la mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à mains levées et par 18 voix pour

- **DONNE** mandat au Centre de Gestion de Loire-Atlantique, coordonnateur du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,
- **DONNE** mandat au Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

AFFAIRES DIVERSES

A 19 h 22, Alexandre LITAUD rejoint le quorum.

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	23
- Présents	:	16
- Représentés	:	3
- Absents :		4
- Votants	:	19

Etaient présents :

Jacques PRIEUR, Sylvie IMBERT, Gilles LAURENT, Patricia CARRARA, Marie-Françoise DION, Reynald EPIÉ, Jean-Yves LAIGLE, Catherine LEROY, Pascale BARDOU, Isabelle MONNIER, Roland BATAILLE, Mylène FAJFER, Alain GUILLON, Claude TILLY, Eloïse BOUTIN, Alexandre LITAUD.

Etaient représentés :

Laurence BRETON donne pouvoir à Jacques PRIEUR, Muriel SALEMBIER donne pouvoir à Reynald EPIE, Eric SCHMITLIN donne pouvoir à Alain GUILLON.

Etaient absents : Arnaud BECHENNEC, Julie PIERRE, Antoine CHIFFOLEAU, Dominique DUPAU.

2/ MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT DE PLEIN AIR – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC – CHOIX DU CONCESSIONNAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

Dans sa séance du 27 février 2023, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le principe et la mise en œuvre de la procédure de concession de service public pour l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement hebdomadaires et autres occupations commerciales du domaine public, existants ou à créer et à autoriser Monsieur le Maire à accomplir et signer tous les actes nécessaires à la procédure de mise en concurrence et notamment à négocier librement les offres présentées.

Sur la base des critères précisés dans les documents de consultation et au vu de l'analyse des offres réalisées selon ces critères, Monsieur le Maire décide de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal la candidature de la société LOISEAU Marchés SAS comme délégataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à mains levées, par 18 voix pour et 1 abstention

- **APPROUVE** le choix de retenir la société LOISEAU Marchés SAS pour l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement hebdomadaires et autres occupations commerciales du domaine public, existants ou à créer,
- **APPROUVE** la convention de délégation de service public pour une durée de 4 ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et ses annexes.

3/ MOBILIER URBAIN - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU CONCESSIONNAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

Dans sa séance du 27 février 2023, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le principe et la mise en œuvre de la procédure de concession de service public pour la mise à disposition l'installation et la maintenance et l'entretien du mobilier urbain publicitaire et à autoriser Monsieur le Maire à accomplir et signer tous les actes nécessaires à la procédure de mise en concurrence et notamment à négocier librement les offres présentées.

Sur la base des critères précisés dans les documents de consultation et au vu de l'analyse des offres réalisées selon ces critères, Monsieur le Maire décide de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal l'offre de la société JC Decaux comme délégataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à mains levées et par 19 voix pour

- **APPROUVE** le choix de retenir la société JC Decaux pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance et l'entretien du mobilier urbain publicitaire,
- **APPROUVE** la convention de délégation de service public pour une durée de 15 ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et ses annexes.

4/AVENANT N°2 A LA PROMESSE DE VENTE DE LA PARTIE SUD DU PARKING WILSON

La promesse de vente signée le 22 mars 2023 et son avenant n°1, entre la société LEXHAM et la collectivité, engagent la commune jusqu'à la date du 1^{er} avril 2024. La société LEXHAM sollicite le report de la signature de la vente de quelques semaines.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°2 à la promesse de vente dans le but de proroger son délai jusqu'au 31 mai 2024 et afin de préciser la temporalité des travaux à réaliser par la commune sur le terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à mains levées et par 19 voix pour

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la promesse de vente ainsi que tous documents relatifs à ce dossier, dont l'acte authentique de cession des terrains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.

Dressé à la Bernerie-en-Retz, le 21 mars 2024,

Le Maire,

Jacques PRIEUR



Affiché sur le tableau extérieur prévu à cet effet, le 26 mars 2024,

Le Maire,

Jacques PRIEUR

